

BUREAU DE L'INTEGRATION
du DPF / DFEP



777.232.14 - B/km

Berne, le 8 novembre 1976

Note à Monsieur le Conseiller fédéral
Pierre G r a b e r
Chef du Département politique fédéral

C o p i e :

Monsieur le Directeur Jolles
Monsieur le Ministre Sommaruga
Ro, Bö, Mü, Pw, Fh
Ambassade de Suisse, Athènes
Ambassade de Suisse, Tel Aviv
Ambassade de Suisse, Vienne
Mission suisse auprès des CE

Monsieur le Secrétaire général Weitnauer
Monsieur l'Ambassadeur de Ziegler
Monsieur l'Ambassadeur Hegner
Monsieur le Ministre Cuendet
AE, CA, NF
Délégation suisse auprès de l'AELE

Votre voyage à Athènes :
C h y p r e

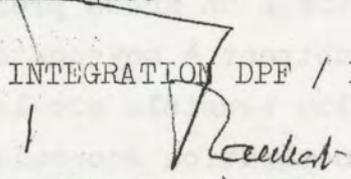
Selon l'ordre du jour provisoire, vous aborderez, lors des entretiens que vous aurez du 24 au 28 novembre avec votre collègue grec sous la rubrique des relations greco-turques, également le problème de Chypre. Nous avons l'honneur de vous remettre à ce sujet notre Rapport de synthèse 6/76 qui analyse les relations triangulaires entre la Suisse, la CEE et Chypre. Ce document, qui se situe dans le cadre de nos travaux préparatoires du sommet de l'AELE (et au début duquel figure comme d'habitude un "résumé en cinq phrases"), nous amène aux observations suivantes :

- 1 Du fait de l'Association CEE/Chypre qui assure aux produits communautaires un accès préférentiel au marché cypriste, les produits suisses subiront à moyenne échéance, sur ce marché, une discrimination d'autant plus sensible que la CEE doublera sa politique préférentielle d'une coopération économique et financière.

- 2 -

- 2 Contrairement aux cas de l'Espagne et de la Grèce, la Suisse a d'ores et déjà offert à Chypre les préférences généralisées dans le secteur industriel. De ce fait, les chances d'intégrer Chypre dans la solution européenne d'ensemble de libre-échange s'amointrissent, car cette République dispose déjà de l'accès non-discriminé à notre marché et la Communauté ne ressent par conséquent pas d'intérêt à détourner sur la Suisse un flux d'exportations cypristes trop puissant du fait d'une préférence qu'elle seule offrirait à Chypre. En outre, il est à prévoir que la Communauté hésiterait à se prêter à une solution tarifaire qui permettrait aux Etats de l'AELE de profiter sur le marché cypriste de la coopération économique et financière qu'elle offre à cette île (ce qui est tout-à-fait compréhensible).
- 3 Ceci n'empêche qu'une inclusion de Chypre dans le libre-échange européen serait, d'un point de vue politique, souhaitable. Cette constatation n'est, malgré la situation politique de l'île, pas si utopique que ceci pourrait paraître au premier abord. Car plus les Etats périphériques de l'Europe de l'Ouest sont intégrés dans le partage économique du travail, rendu possible par le libre-échange européen, plus ils seront en mesure de régler certains problèmes de politique intérieure qui eux, sont souvent d'origine économique. Nous sommes, pour notre part, convaincus que le problème cypriste n'aurait pas pris une telle envergure si les trois Etats concernés avaient été, dès le début, membres des Communautés européennes. La même observation vaut mutatis mutandis pour l'Irlande du Nord. En revanche, le problème corse s'envenimera dans la mesure où la Communauté ne sera pas à même d'atténuer les nationalismes en faveur d'un régionalisme plus accentué.
- 4 Quant aux relations triangulaires Suisse/CEE/Grèce, nous vous ferons parvenir prochainement un Rapport de synthèse analogue.

BUREAU DE L'INTEGRATION DPF / DFEP


(Franz Blankart)